

INFORMATIONS concernant la piscine de LANEUVEVILLE 2021 - 2022

➤ **ACCOMPAGNATEURS** :

La limite du nombre de parents pouvant accéder à l'établissement est fixée à :

- 2 adultes accompagnateurs hors AESH en élémentaire.
- 2 adultes accompagnateurs hors AESH et ATSEM en maternelle.

✚ Toutes les personnes intervenantes au bord du bassin sont en tenue sportive pour des raisons d'hygiène et non en tenue de ville. Le directeur adjoint de la piscine : M. FOULON Eric refusera l'accès au bassin de toute personne ne respectant pas cette demande.

- **PORT du MASQUE** : Tous les adultes (enseignants, maîtres-nageurs, intervenants bénévoles, accompagnateurs, AESH, ...) devront impérativement porter un masque dans tous les espaces (vestiaires, douches, bassin, transport...).

Les élèves d'âge élémentaire devront porter le masque jusqu'au moment où ils quitteront les vestiaires pour rejoindre les bassins et le remettront au moment du rhabillage.

➤ **Dispositif mis en place à la piscine** :

- Un membre du personnel vous accueille et vous conduit vers le vestiaire. Chaque classe a un vestiaire coupé en deux par un rideau. Les vestiaires sont bien entendu à disposition avec une alternance suivant les créneaux horaires afin d'éviter les croisements des classes et de permettre leur nettoyage.
- Ce membre du personnel vous conduira au vestiaire puis, au bord du bassin.
- Chaque classe se déplace en respectant le sens de circulation vers le bassin (une douche à l'entrée et pas à la sortie).

- Pour mener les séances, la classe sera partagée en deux : une partie avec un MNS, l'autre partie avec l'enseignant de la classe. Une classe mènera sa séance coté fenêtres du bassin et l'autre classe coté gradins.

- Les enfants dispensés de natation ne se rendent pas à la piscine.

HOSMANN Patricia CPC-EPS